

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_012

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adopté		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte unique financier - BUDGET GENERAL SALMIECH 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Date de transmission de l'acte: 12/04/2025 Date de réception de l'AR: 12/04/2025 012-211202551-DE_2025_012-DE A G E D I
--

DE_2025_012

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	422 634,34	0,00	422 634,34
Opérations exercice	565 739,84	729 905,00	302 707,96	2 561 463,21	868 447,80	3 291 368,21
Total	565 739,84	729 905,00	302 707,96	2 984 097,55	868 447,80	3 714 002,55
Résultat de clôture		164 165,16		2 681 389,59		2 845 554,75
Restes à réaliser	0,00	0,00	232 500,00	41 142,00	232 500,00	41 142,00
Total cumulé	0,00	164 165,16	232 500,00	2 722 531,59	232 500,00	2 886 696,75
Résultat définitif		164 165,16		2 490 031,59		2 654 196,75

LABIT Jean-Paul se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par LABIT Jean-Paul vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à LABIT Jean-Paul pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

~~Monsieur Jean-Paul LABIT~~ ()
Président de séance



Robert Boos

Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 12/04/2025
Date de réception de l'AR: 12/04/2025
012-211202551-DE_2025_012-DE
A G E D I

DE_2025_012